AVOCATS SANS FRONTIÈRES RECHERCHE UN.E CONSULTANT.E POUR UNE RECHERCHE-ACTION VISANT A DEVELOPPER LES APPROCHES COMMUNAUTAIRES DE LEGAL EMPOWERMENT, EN PARTICULIER SUR LES QUESTIONS DE GENRE ET D'ACCUSATION DE SORCELLERIE

Lieu d'affectation	République Centrafricaine (Bangui, Bouar, Berberati et Nola)
Statut	1 consultant.e internationale.e et 1 consultant.e National.e
Date et durée de la mission	35 jours à partir du début mai
Clôture des candidatures	31 mars 2024
Objet du projet	Promouvoir les garanties procédurales et l'accès à la justice des femmes centrafricaines en résorbant les inégalités de genre.
Objet de recherche	Recherche action sur les fora communautaires

I. Avocats Sans Frontières

Avocats Sans Frontières (ASF) est une Organisation Non Gouvernementale Internationale créée en 1992 à Bruxelles (Belgique), qui a pour mission de contribuer à l'établissement d'institutions et de mécanismes qui permettent un accès indépendant et impartial à la justice, et qui sont capables de garantir la protection des droits fondamentaux (civils et politiques ainsi qu'économiques et sociaux), en ce compris le droit à un procès équitable.

ASF est opérationnelle en RCA depuis avril 2015 et y mène des projets dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de l'accès à la justice des personnes en situation de vulnérabilité à Bangui, Bouar, Berberati et Nola.

II. Présentation du projet

Le projet « **Promouvoir les garanties procédurales et l'accès à la justice des femmes centrafricaines en résorbant les inégalités de genre** » a pour objet d'agir au cœur des systèmes de justice formelle et communautaire en favorisant l'accès à la justice et la défense des femmes et enfants prévenues du délit de pratique de charlatanisme et de la sorcellerie en RCA.

L'action prévoit également un axe communautaire en mobilisant des cadres de dialogue et de sensibilisation déjà mis en place dans le projet par ASF et ses partenaires et visant à sensibiliser

les acteurs locaux au respect des droits humains pour toutes les femmes et les mineurs, notamment ceux poursuivies pour pratique de charlatanisme et de la sorcellerie. Enfin, le projet souhaite inscrire son action dans l'engagement des acteurs institutionnels pour renforcer le respect des droits humains et de l'état de droit sur cette question.

L'objectif général vise ainsi à protéger et renforcer l'accès à la justice des femmes et mineurs victimes de violations des droits humains en RCA. Plus spécifiquement, l'objectif de l'action est de promouvoir le respect des garanties procédurales et de l'accès à la justice des femmes et des mineurs (notamment des personnes accusées de PCS), en agissant durablement sur la réduction des inégalités de genre.

III. Contexte & justification de la mission

Considérée comme une infraction pénale sur la base des articles 149 et 150 du Code pénal, les affaires de sorcellerie et de charlatanisme sont fréquemment présentées aux chefs communautaires, alors qu'ils ne peuvent être en principe traités qu'exclusivement par le système judiciaire étatique. Des règlements de conflits privés ont souvent lieu et condamnent à la torture et à la mort les personnes présumées coupables de la sorcellerie. La violence anti-sorcellaire a d'ailleurs été spécifiquement mise en avant dans plusieurs rapports internationaux de monitoring des violations des droits humains qui pointent le fait que l'Etat Centrafricain a failli à son obligation de protection des citoyens, en particulier vis-à-vis des femmes et mineurs accusés de PCS et victimes de graves violences allant jusqu'à la mise à mort par des groupes d'auto-défense ou des groupes d'individus au silence des autorités locale et des membres de la communauté.

Parallèlement à la gestion populaire des accusations de PCS, leur judiciarisation est un phénomène en expansion puisque ce contentieux représente une portion substantielle des dossiers traités par les juridictions centrafricaines. Selon les données disponibles en 2020, 50% de la population carcérale à la prison pour femmes de Bimbo est incarcérée pour pratique de charlatanisme et de sorcellerie. Ce problème se retrouve donc au cœur, à la fois, de la gestion communautaire des conflits et du système pénal centrafricain.

Depuis 2020 ASF met en œuvre un programme financé par l'Union Européenne dont l'objectif est de protéger et renforcer l'accès à la justice des personnes victimes de violations des droits humains en RCA dans le cadre d'accusation de PCS.

Trois résultats sont attendus :

Résultat 1 – Les communautés sont sensibilisées quant au respect des droits humains et aux garanties procédurales des femmes, en particulier pour les femmes et enfants accusés de charlatanisme et de la sorcellerie.

Résultat 2 – Les femmes et les enfants accusé.e.s de pratique de charlatanisme et de la sorcellerie (PCS) bénéficient d'une assistance holistique.

Résultat 3 – Le respect des droits humains des femmes et enfants accusé.e.s de PCS et la protection des femmes victimes de violences de genre sont renforcés par l'adoption des reformes au sein de la politique sectorielle de la justice.

C'est dans le cadre de ce dernier résultat que cette recherche s'inscrit.

IV. Approche de la recherche action & aspects méthodologiques

Le projet mis en œuvre intègre notamment un volet communautaire qui vise à ouvrir des espaces de dialogue permettant une meilleure prise en compte des droits fondamentaux des personnes accusées de sorcellerie et de charlatanisme. Ce volet communautaire est susceptible de mobiliser différents outils pour s'adresser aux populations, dont des sessions de sensibilisation mais aussi des méthodes plus dynamiques appelées « forums communautaires ».

Il existe à ce stade peu de savoirs empiriques sur les approches et les méthodes communautaires ayant un impact positif sur les droits des femmes et des personnes poursuivies pour PCS ; de même, que sur les effets éventuellement négatifs de ces activités sur la cohésion sociale et les droits des personnes.

Le fait est que de telles actions s'inscrivent dans des réalités complexes qu'elles peuvent avoir tendance à oblitérer.

En ce sens, la recherche-action vise à coconstruire et à accompagner les activités de legal empowerment sur le terrain, de façon à identifier les approches ayant des effets positifs sur les droits des femmes, des enfants et, de façon spécifique, sur les droits des victimes de PCS, tout en respectant le principe *Do No Harm*.

La recherche action impliquera les actions suivantes :

- Documentation des précédents existants sur le legal empowerment chez ASF et chez d'autres acteurs de terrain, en particulier sur les VBG et les accusations de PCS ;
- Codéfinition et planification des activités de legal empowerment, en misant sur les dimensions les plus participatives possibles ;
- Participation aux activités de legal empowerment, en mobilisant des méthodes qualitatives de type « observation participative »
- Analyse des effets des activités en mobilisant des outils de recherche en sciences sociales.

La méthodologie globale de l'ensemble sera validée en concertation entre le.la consultant.e et l'équipe d'ASF.

V. Livrables attendus

Pour cette étude, les livrables attendus du consultant.e sont :

- Une note méthodologique incluant un calendrier de la mission ;
- Un rapport un rapport mettant en exergue les leçons apprises à la suite de la participation au foras, intégrant notamment des points saillants en vue de formuler un plaidoyer sur la question de VBG et sur la question de pratique du charlatanisme et de la sorcellerie ;
- Des propositions de bonnes pratiques en vue de l'organisation des foras communautaires.

VI. Organisation

Lieux et dates

Cette mission sera réalisée en République centrafricaine, de préférence à partir du 1 mai 2023.

VII. Conditions de la mission

Par convention avec ASF, le.la consultant.e sélectionné.e. s'engage notamment :

- À effectuer la mission en respectant les principes élémentaires de vigilance et de précaution ;
- À respecter sans réserve toute consigne d'ASF pour la sécurité personnelle et la bonne réalisation de la mission ; et
- À n'entreprendre aucune action contraire à la mission assurée et à ne pas agir dans une autre qualité que celle de chargé.e.s de mission ASF.

VIII. Profil recherché

Les candidat.e.s qui souhaitent postuler pour la réalisation de cette étude doivent posséder les diplômes et qualifications ci-dessous :

- Un diplôme universitaire en sciences sociales (anthropologie, sociologie, etc.) ;
- Une connaissance avérée des thématiques abordées par la recherche : legal empowerment, accusations et représentations sorcellaires, approches de genre en milieu communautaire…
- Une expérience prouvée de recherche sur le terrain en contexte sensible ;
- Une expérience de travail de recherche en Afrique subsaharienne, en particulier en RCA, est un atout ; et
- La connaissance du Sango est un atout.

IX. Comment postuler

Les candidat.e.s sont prié.e.s de soumettre les éléments suivants en langue française :

1.1 Les éléments de dossiers personnels

- Une lettre de motivation (1 page maximum, police Verdana, taille 11, interligne 1,15) ; et
- Un CV détaillé mettant en lumière les expériences pertinentes (3 pages maximum, police Verdana, taille 11, interligne 1,15) en y incluant les coordonnées de deux personnes de référence en relation avec des prestations comparables à celles décrites dans le présent dossier.

1.2 Offre méthodologique

- Une proposition technique et méthodologique montrant la bonne compréhension de l'offre de référence de la mission (5 pages maximum, police Verdana, taille 11, interligne 1,15) y inclus un calendrier détaillé.

1.3 Offre financière

- Une proposition financière (en euros ou XAF), sachant qu'ASF assumera les coûts liés à la prise en charge (per diem, frais de voyage et transport locaux) lors de la mission. Le coût financier relatif à un éventuel traducteur sera également pris en charge par ASF.

Merci de bien vouloir envoyer votre candidature complète à l'adresse suivante : : rca-asf@asf.be avec en objet la mention « Consultance étude sur PCS en RCA »

Deadline : 31 mars 2024 à 17 heures (Bangui)

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Pour des raisons de ressources humaines limitées, seul.e.s les candidat.e.s présélectionné.e.s seront contacté.e.s.